

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2024

Membres présents : **AMBROISE Laurette, BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, GUICHARD Bertrand, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, PONT Loïc, ROQUET Virginie**

Membres excusés : **BRULAY Flavie**

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Secrétaire de séance : GIROD Michel

Ouverture de séance à 20h30

Lecture du précédent Procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2023 : adoption à l'unanimité

Ordre du jour :

- Délibération subvention exceptionnelle aux Petits Loups
- Délibération – reconduction convention dématérialisation avec Préfecture
- Présentation du Compte administratif 2023
- Présentation sommaire du budget 2024
- Investissements 2024-2025 : Ecoles primaire et élémentaire
- Travaux voirie 2024
- Comptes rendus des commissions
- Questions et informations diverses

Subvention exceptionnelle à l'association Les Petits Loups

L'association Les Petits Loups est en charge, sur la commune de St Didier d'Aussiat, de l'organisation du centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires, ainsi que de la garderie périscolaire pour les enfants de St Didier d'Aussiat et de St Sulpice.

L'association, en difficultés financières, a d'ores et déjà voté une augmentation de ses tarifs. Toutefois, cela ne sera pas suffisant pour qu'elle puisse poursuivre son activité sur l'année 2024.

Aussi, l'association Les Petits Loups a demandé aux deux communes concernées, St Didier d'Aussiat et St Sulpice, de participer à hauteur de 10 € par habitant.

En prenant en compte le chiffre INSEE au 01/01/2024, le nombre d'habitants pour notre commune est de 263.

Il est donc proposé de verser aux Petits Loups une subvention de 2 630 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Petits Loups d'un montant de 2 630 €.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2024, au chapitre 65, compte 65748.

Reconduction de la convention de dématérialisation avec la Préfecture

Madame Le Maire rappelle que la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture de l'AIN le 01/05/2021, arrive à échéance fin avril 2024.

Madame Le Maire explique qu'il est nécessaire de prolonger ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de reconduire la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture de l'AIN, représentant de l'Etat.

PRECISE que ladite convention est prolongée pour une année et sera ensuite reconduite d'année en année.

AUTORISE le Maire à signer avec la préfecture de l'Ain, la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Présentation du CA 2023

Il est fait une présentation comptes par comptes, des sections de fonctionnement et d'investissement. Ces montants sont définitifs

Voici le tableau récapitulatif

COMPTE ADMINISTRATIF au 31/12/2023

Document de travail interne à la mairie

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
chapitres	libellé	Totaux	chapitres	libellé	Totaux
11	charges à caractère général	31 871,24 €		Reste à réaliser	
12	Charges de personnel	35 879,79 €	001	Déficit d'invest reporté 2022	47 056,77 €
14	Atténuation de produits	2 705,00 €	16	Remboursement caution et Emprunts	8 530,97 €
65	Charges de gestion	77 814,71 €	20	Immobilisations incorporelles (SIEA)	38 336,60 €
66	Charges financières	358,68 €	21	Immobilisations corporelles comprenant (parcours sportif, volets Cure, mini tracteur et accessoires, porte accueil, défibrillateur, voirie)	87 738,01 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €			140 059,58 €
42	opération d'ordre -Dotations aux amortis	4 077,12 €	231	immos en cours (cloture)	4 704,00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00 €	23	Immobilisations en cours (réserves)	94 826,99 €
	sous total	152 706,54 €	26	participations et créances rattachées	750,00 €
23	Virement en investissement	188 110,46 €	20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	340 817,00 €		TOTAL DES DEPENSES	281 943,34 €
chapitres	libellé	Totaux	chapitres	libellé	Totaux
2	excédent antérieur reporté	170 054,38 €		Reste à réaliser	
70	Produits des services	617,27 €	21	Virement de la section de fonctionnement	188 110,46 €
73	Impôts et taxes	111 091,75 €	1	Excédent antérieur reporté	0,00 €
74	Dotations et participations	35 860,50 €	40	amort subvention équipement	4 077,12 €
75	Autres produits de gestion courante	23 193,10 €	23	Travaux en cours	0,00 €
	Produits exceptionnels	0,00 €	13	Subventions d'investissement	37 835,44 €
	sous total	170 762,62 €	16	Emprunts et dettes assimilées, caution	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	340 817,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	51 920,32 €
				TOTAL DES RECETTES	281 943,34 €

Présentation sommaire du budget 2024

Il est fait une présentation comptes par comptes, des sections de fonctionnement et d'investissement. Ces montants sont quasi définitifs, quelques lignes à ajuster : voici le tableau récapitulatif.

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
chapitres	libellé	Totaux
11	charges à caractère général	34 541,00 €
12	Charges de personnel	38 200,00 €
14	Atténuation de produits	2 705,00 €
65	Charges de gestion	78 330,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
42	opération d'ordre - Dotations aux amort	6 446,00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00 €
	sous total	160 222,00 €
23	<i>Virement en investissement</i>	<i>107 579,99 €</i>
	TOTAL DES DEPENSES	267 801,99 €
chapitres	libellé	Totaux
2	excédent antérieur reporté	94 826,99 €
70	Produits des services	790,00 €
73	Impôts et taxes	107 350,00 €
74	Dotations et participations	41 185,00 €
75	Autres produits de gestion courante	23 650,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
	sous total	172 975,00 €
	TOTAL DES RECETTES	267 801,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
chapitres	libellé	Totaux
	Reste à réaliser	0,00 €
001	Déficit d'invest cumulé reporté	93 283,47 €
16	Remboursement caution et Emprunts	650,00 €
20	Immo incorporelles - subv équipement (Ecoles)	29 423,04 €
21	Immobilisations corporelles comprenant (aménagement SDF et voirie)	64 000,00 €
		94 073,04 €
23	<i>Immobilisations en cours (réserves)</i>	<i>56 774,95 €</i>
20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	244 131,46 €
chapitres	libellé	Totaux
	Reste à réaliser	0,00 €
21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>107 579,99 €</i>
1	Excédent antérieur reporté	0,00 €
40	amort subvention équipement	6 446,00 €
23	Travaux en cours	0,00 €
13	Subventions d'investissement	18 909,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées, caution	700,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	110 496,47 €
		136 551,47 €
	TOTAL DES RECETTES	244 131,46 €

Madame le Maire expose que la commune doit faire face à de nombreuses augmentations qui grèvent le budget de la commune. À savoir :

- Augmentation en 10 ans de 70 % de la population (de 155 à 263 habitants)
- Augmentation en 10ans de 35 % de l'effectif (28 à 38 élèves)
- Coût par élève : 895€ en 2014 et 1894€ en 2024
- Investissement remboursement école maternelle : 14808 € jusqu'en 2027
- Investissement école en 2024 : 12006 €
- Investissement école en 2025 : 11265 €
- Participation pour la garderie : 2630 € en 2024 *et années suivantes*
- Participation aux frais de fonctionnement du stade de Foot : 2000 € *et années suivantes*

La population de Saint-Sulpice est jeune et a besoin de services.

- Travaux voirie : pas de curage en 2024 mais à prévoir en 2025.
- Baisse de la DGF par habitant
- Diminution de la TADE.

Madame le Maire rappelle que les taux des taxes locales sont inférieurs d'au moins 4 points par rapport aux autres communes de la même strate et qu'aucune augmentation des taxes n'a été votée depuis 13 ans.

En revanche, les points précités sont factuels et les dotations n'ont pas augmentées de 35 %.

Madame le Maire rassure le conseil municipal, les finances sont saines mais il est nécessaire d'anticiper pour les années à venir. Il est ainsi proposé une hausse des impôts (taxe foncière bâtie et non bâtie de 2 points. La recette envisagée serait de 5000€.

Par foyer, cela représente **environ 35 €** par une maison de 80 m² environ.

C'est le résultat de fonctionnement qui finance les futurs investissements (car peu de recette d'investissement hormis les subventions)

Chaque membre du conseil municipal s'est exprimé et à l'unanimité les membres sont favorables à cette augmentation qui sera nécessaire dans les années à venir ; du fait de l'augmentation constante des charges qui grève nos réserves depuis de nombreuses années.

Logements communaux : Suite aux démarches entamées en juillet dernier, il est fait part au conseil municipal de montant des loyers impayés d'un des locataires. Il est décidé à l'unanimité d'engager la procédure d'expulsion.

Investissements 2024-2025 : Ecoles primaire et élémentaire

Report au prochain conseil municipal

Travaux voirie 2024

Report au prochain conseil municipal

Compte rendu des commissions

- Aucune

Questions et informations diverses

- Aucune

Lever de la séance à 23h05

AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 13 FEVRIER 2024

Le prochain Conseil Municipal est fixé le Mardi 26 mars 2024 à 20h

AMBROISE Laurette	
BONNIN Gilles	
BOUVARD Julie	
BRULAY Flavie	Absente
FOURNIER Clotilde	
GIROD Michel	
GUICHARD Bertrand	
LAUGERETTE Laurent	
LIGEROT François	
PONT Loïc	
ROQUET Virginie	

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 13 Février 2024 :

01	Subvention exceptionnelle aux Petits Loups-garderie	Finances	Unanimité
02	Reconduction convention dématérialisation avec Préfecture	Compétences communes	Unanimité